

Bulletin d'information syndicale

Janvier 2008

Sommaire :

Page 1 : Les heures sup : L'Eldorado de l'Education Nationale

Page 2 : Mobilisation lycéenne anti-LRU

Page 3 : Langues vivantes

Page 4 : Réforme des Bac pro, la méthode Darcos

RÉFORME DE L'ÉDUCATION NATIONALE...



Les heures sup : l'Eldorado de l'Education Nationale.

Le fameux slogan « travailler plus pour gagner plus » se révèle être pour les enseignants la belle arnaque du siècle (qui ne vient pourtant que de commencer...).

Si on fait quelques calculs simples, traitement mensuel divisé par le nombre d'heures effectuées, taux des diverses HS, et qu'on les rapporte aux principes édictés par la loi (HS défiscalisées et majorées de 25% par rapport à l'heure normale), on obtient des résultats étonnants !

En euros, traitements au 1/2/2007

catégorie	rémunération horaire brute	1 ^{ère} HSA	Autres HSA	HSE	Heure remplacement De Robien
Certifié 3 ^e éch	33,17	35,12	29,27	33,66	36,59
Certifié 8 ^e éch	44,59	35,12	29,27	33,66	36,59
Agrégé 3 ^e éch	40,14	50,23	41,85	48,13	52,32
Agrégé 8 ^e éch	57,43	50,23	41,85	48,13	52,32

Prenons l'exemple d'un certifié au 8^{ème} échelon (au hasard, mais la démonstration se vérifie avec quelques variations aux autres échelons) :

La première heure sup est mieux payée que les suivantes, mais rapportée au salaire horaire de base, cela donne

$$35,12/44,59 \times 100 = 78,76 \%$$

La loi indique que l'heure sup est payée 125% de l'heure normale. Cherchez l'erreur !

(remarquons au passage que les agrégés sont mieux lotis, même si cela reste largement en-dessous des 125%)

.../...

.../...

Si notre bon enseignant cherche à réduire la chute de son pouvoir d'achat décidée en haut lieu depuis des années, il demande, ou on lui impose, des heures sup au-delà de l'heure obligatoire. A combien s'élève son gain (officiellement ainsi nommé) ?

$$29,27/44,59 \times 100 = 65,6\% \text{ de l'heure normale .}$$

Donc plus il fait d'heures, moins il est proportionnellement rémunéré !

Quand dans le même temps, la presse nous dit qu'un des critères d'évaluation du ministre de L'EN (évaluation faite par une boîte privée Mars&Co spécialiste du conseil aux entreprises : quand on vous dit que l'école n'est pas une entreprise...) serait le nombre d'heures sup faites par les profs, on comprend mieux la volonté de supprimer des postes et de développer les heures supplémentaires qui coûtent beaucoup moins chères et qui leurre le pauvre prof qui croit au discours officiel.

Il n'y a qu'une attitude possible : les refuser.



Mobilisation lycéenne anti LRU !

Par des militants Sud-Lycéen 54

Pendant la mobilisation contre la loi LRU, les lycéens ont rejoint le mouvement étudiant, montrant ainsi leurs inquiétudes concernant leurs études à venir et les conditions dans lesquelles elles se dérouleront. C'est pour cela qu'en plus de soutenir les étudiants, ils ont créé leurs propres mobilisations pour signifier leur désaccord avec cette loi. En effet dans toute la France environ 80 lycées ont été bloqués. Sur Nancy on en a revendiqué pas moins de quatre : Chopin, Poincaré, Loritz et Varoquaux. Et une forte présence lycéenne a été visible dans les manifestations. Ce mouvement lycéen a été quitté par les étudiants à l'appel des syndicats étudiants (unef...) ainsi que des syndicats lycéens (fidl, unl), mais notons la persistance de Sud lycéens qui prône toujours l'abrogation de la LRU !

Ce mouvement montre une fois de plus que la force lycéenne est présente et mobilisable à tout moment ! Et qu'ils sont loin d'être inactifs dans les luttes actuelles et surtout les luttes à venir avec la réforme bac pro/bep .

LANGUES VIVANTES

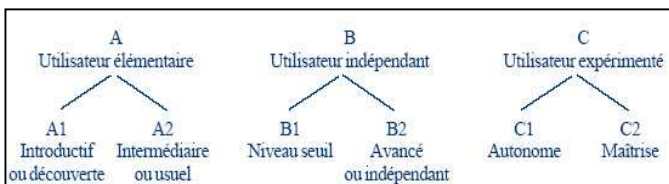
Les récentes réformes sur l'enseignement des langues vivantes n'ont ni amélioré les conditions d'enseignement, ni révolutionné les pratiques pédagogiques. Dans son « Plan de rénovation », le Ministère s'est plutôt contenté d'élaborer des objectifs d'évaluation et des grilles de connaissances en adoptant le Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues (CECRL), pour répondre aux exigences du Conseil de l'Europe.

1 . CECR : de l'apprenant à la tâche

Le Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues : c'est quoi ????

C'est une publication du Conseil de l'Europe de 2001 qui "décrit ce que les apprenants doivent apprendre dans le but de communiquer et acquérir un comportement langagier efficace" (2), dans le but de "donner des critères objectifs pour décrire la compétence langagière [pour] faciliter la reconnaissance des qualifications et [favoriser] la mobilité en Europe. (2)

En gros, le CECRL énumère et classe ce que les apprenants doivent savoir dire/écrire/comprendre pour atteindre un des 6 niveaux de compétence langagière.... Et ce, dans le but de favoriser 'la mobilité en Europe', comprendre : préparer les Européens à aller travailler à l'étranger.



En résumé, enseigner les langues c'est apprendre à communiquer efficacement pour être mobile et pouvoir accomplir une tâche donnée !

En effet, outre le découpage en niveaux distincts, le CECRL introduit la notion de "tâche", ou l'approche

actionnelle : l'usage de la langue n'est pas dissociée des actions accomplies par le locuteur. On parle/lit/écrit/écoute pour réaliser une tâche.

C'est cette conception utilitariste de la langue qui nous semble dangereuse.

D'un enseignement où l'objectif est de permettre aux élèves de s'ouvrir au monde et aux autres, on va vers un entraînement à des compétences morcelées dans l'unique but de pouvoir "accomplir une tâche".



Le CECRL dans l'Éducation Nationale :

Le ministère de l'EN a donc élaboré une grille de compétences et sous-compétences à maîtriser pour valider les différents niveaux communs de référence de A1 à C2 : le Portfolio Européen de Langues. Deux risques découlent de cette nouvelle conception de l'enseignement :

- Premièrement il ne faudrait pas que l'approche *actionnelle* débouche sur un « émiettement » de l'apprentissage.
- Deuxièmement, ce morcellement des savoirs peut entraîner des dérives quant au temps consacré à l'évaluation. Il serait dangereux de se contenter d'une succession d'évaluations de micro-compétences sans jamais construire le sens global des apprentissages. L'élève en difficulté est cantonné à des tâches précises dont il ne voit pas forcément le sens. L'élève n'a pas le recul nécessaire pour devenir autonome.

Le Plan de Rénovation de l'Enseignement des Langues, les nouveaux programmes et l'adoption du CECR n'ont donc pas proposé de nouvelles pratiques pédagogiques, mais ils visent à transformer l'enseignement des langues en listes de compétences à atteindre. Or, être un « utilisateur indépendant » (ce que vise le niveau B1) ne se résume pas à acquérir les 35 sous-compétences détaillées pour valider ce niveau.

Socle commun et livrets de compétences :

La session 2008 du Brevet voit l'introduction de deux attestations spécifiques :

- l'obtention du B2i (Brevet informatique et Internet)
- l'exigence du niveau A2 en Langue

C'est la première étape de l'évaluation du socle commun de connaissances et de compétences. **Le découpage en micro-compétences va bientôt se généraliser à toutes les disciplines tout au long de la scolarité (1^{er} et 2nd degré) par l'introduction des livrets de compétences.**

Contrairement à l'idée d'une culture commune où les programmes sont les mêmes pour tous les élèves, avec le socle commun on risque d'aller vers une école à deux vitesses. Par exemple, en langue vivante l'objectif final du socle commun (pour l'obtention du brevet) est A2 alors que l'objectif des élèves en fin de scolarité obligatoire est officiellement B1.

Evaluer les élèves pour le Brevet des collèges :

Un manque d'information et une absence de formation :

Entre le CECRL, le Portfolio Européen des Langues et les nouveaux programmes, les enseignants sont perdus et manquent d'information. L'articulation entre les différents textes et documents officiels n'est pas claire et ne pourra se faire qu'avec des véritables moments de **formation des enseignants**.

A2 : niveau minimal exigible pour l'obtention du Brevet.

Une note de service du 10 septembre 2007 stipulait qu'une note égale ou supérieure à 10/20 au contrôle continu en 3^{ème} validerait le niveau A2, et que toute note inférieure à 10 serait soumise au jury.

Puis, dans une nouvelle note ministérielle (Décembre 2007), il ne s'agit plus de valider le niveau A2 par une note sur 20 ; "l'appréciation de la maîtrise du niveau A2 doit faire l'objet d'une saisie séparée". Il nous est maintenant demandé de signer une sorte de 'diplôme' attestant le niveau de chaque élève.

Mais les compétences « *comprendre un message oral pour réaliser une tâche* », ou « *comprendre le sens général de documents écrits* », s'avèrent difficiles à évaluer dans la mesure où cela dépend évidemment du 'message' ou du 'document'.

Devant l'absence d'évaluation nationale pour la validation du niveau A2 au DNB, les enseignants sont contraints de créer leur propre évaluation A2, et le diplôme national du brevet connaîtra alors **des disparités suivant les classes, les établissements et les académies !**

Cette réforme, comme les autres, est imposée par le haut, sans concertation ni même consultation du terrain, des enseignants. Et comme par hasard, cette réforme coïncide étrangement avec les intérêts mondialistes des puissances économiques. Il s'agit davantage de construire le travailleur mobile, capable de se vendre sur un marché du travail à présent européen que de construire un individu ouvert aux cultures étrangères.

Des conditions d'enseignement inadaptées :



Enfin, on devrait se féliciter du fait que le ministère accorde autant d'importance aux 5 activités langagières (Compréhension Orale, Compréhension Ecrite, Expression écrite, Expression Orale en interaction, Expression Orale en continu), mais comment entraîner les élèves à l'expression orale avec des groupes de 29 élèves ! De même qu'on devrait se réjouir que le Ministère reconnaisse enfin que « *l'allègement des effectifs des classes de langues revêt une importance fondamentale en ce qu'il favorise le développement des compétences de communication orale* » (circulaire de rentrée BO n° 13 du 31 mars 2006), pourtant, **les effectifs restent lourds, et les 11 000 suppressions de postes prévues ne risquent pas de les alléger !!!**

Sud Education Lorraine revendique dans l'immédiat :

- la suppression de l'attestation du niveau A2 pour la session 2008
- un enseignement organisé en séquences, où les aspects culturels ont leur place au sein d'un projet de classe
- l'allègement des effectifs, afin de pouvoir réellement pratiquer la langue orale

(1) Projet de décret relatif au Socle commun des connaissances et des compétences.

(2) Cadre Européen de Référence pour les langues, conseil de l'Europe, 200

Réforme des Bac Pro : la méthode Darcos



La manière dont le gouvernement lance sa vaste réforme des lycées professionnels n'a rien de surprenant, et pourrait même être considérée comme caractéristique de tout ce qu'il entreprend. L'objectif du gouvernement, comme la méthode, sont désormais devenus classiques : économies budgétaires, dégraissage brutal et détérioration des services publics pour mieux les brader comme objectif ; totale improvisation, absence complète de concertation, courte vue et mépris des conséquences sociales comme méthode.

C'est par hasard qu'au mois d'octobre les enseignants apprennent une réforme d'ampleur des diplômes de l'enseignement professionnel, et ce dès la rentrée prochaine. Face au tollé provoqué dans les LP par la nouvelle, le ministre précise l'ambition de son projet : il s'agit (notez bien !) de revaloriser l'enseignement professionnel. Comment ? En supprimant un diplôme, une année de formation et de nombreuses spécialités : les 69 bac pro en 4 ans actuels (deux années de BEP suivies par deux années de bac pro) seront remplacés par 20 bac pro en 3 ans..

« revaloriser en supprimant » « former moins pour réussir mieux »

La réalisation d'économies sur le dos du public le plus fragile

En supprimant une année de formation (de 4 à 3 ans), c'est bien au moins un poste d'enseignant sur 4 qui pourrait disparaître dans les lycées professionnels d'ici deux ans. En réduisant le nombre de spécialités (de 69 bac à seulement 20 dits « à spectre large ») c'est un remplissage maximum des classes qui est visé. Et le ministre parle déjà de dépasser les 30 élèves par classe en bac pro !!! Les élèves entrant en première année de BEP sont le plus souvent des élèves en échec scolaire au collège, peu sûrs de leur orientation, qui ont besoin de retrouver peu à peu confiance en eux et d'être valorisés par le système scolaire. Il est inadmissible que ce soit sur eux et sur les familles les plus fragiles que le gouvernement entend faire un maximum d'économies et supprimer un maximum de postes sur les 18000 suppressions annoncées dans l'Éducation Nationale.

Moins de temps de formation pour ceux qui en ont le plus besoin

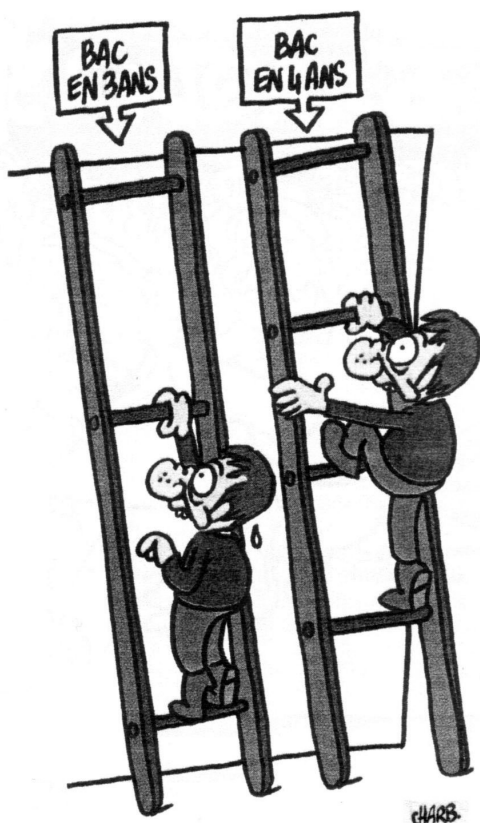
Pour chaque élève, c'est plus de 600 heures de matières professionnelles qui disparaissent ainsi qu'une centaine d'heures de français, d'histoire et de géographie. Or l'insertion de ces jeunes ne doit pas être que professionnelle mais aussi sociale. Comment la maintenir en diminuant la formation d'un an ? Et le ministère de rétorquer que cette réforme met le bac professionnel à égalité avec le bac général et technologique qui se passent en trois ans. Voilà en quoi il estime, avec le plus grand cynisme, revaloriser l'enseignement professionnel ! Il n'est pourtant pas difficile de comprendre que la véritable égalité doit concerner le niveau et non le nombre d'années de formation. Qu'y a-t-il de gênant à ce que certains élèves aient besoin de 4 ans pour obtenir un niveau bac quand d'autres l'atteignent (déjà péniblement pour certains) en 3 ans ?

Des sorties du système scolaire sans qualification

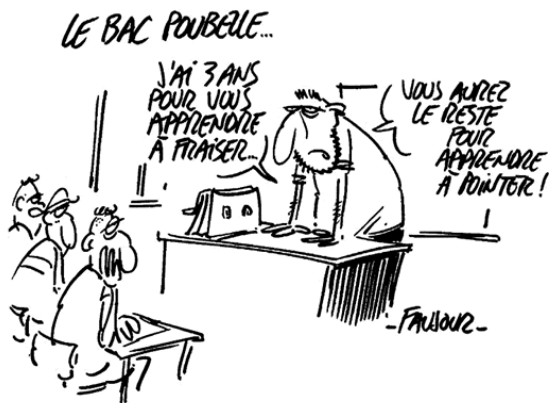
Alors, supposons une seconde que le niveau de formation sera maintenu avec un an de formation en moins. Que vont devenir les nombreux élèves qui parviennent tout juste aujourd'hui à obtenir leur BEP ? À l'heure actuelle, moins de la moitié (46%) des élèves titulaires d'un BEP poursuivent leur scolarité en bac pro. Qu'on ne nous dise pas qu'ils n'ont tout simplement pas envie de poursuivre leurs études. L'argument est trop simple. Mais nombreux sont ceux qui décrochent d'un parcours où le bac pro est la suite naturelle du BEP. Si le parcours est rendu plus difficile et le BEP supprimé, tous ces élèves sortiront sans qualification du système scolaire. Nous ne sommes pas ici dans de vagues suppositions, mais c'est le ministère lui-même qui le dit, et il ferait bien de s'écouter : Le rapport de l'Inspection Générale publié en 2005, ainsi qu'un bilan statistique de 2006 concernant les bac pro 3 ans existant à titre expérimental et dérogatoire depuis 2001 démontrent clairement le fort taux d'échec dès la première année (jusqu'à 38% dans les filières industrielles) et recommandent la non suppression des BEP.

Une réforme d'ampleur de tout le lycée qui se profile

Enfin, quelles conséquences pour la structure même du second cycle ? La création d'un bac professionnel en trois ans viendrait concurrencer directement les baccalauréats technologiques (SMS, STI, STG) de spécialités similaires, qui eux se passent en 3 ans. Immédiatement, le ministère ne manquerait pas de mettre en doute l'intérêt de conserver la première d'adaptation permettant aux meilleurs élèves de lycée professionnel d'accéder à un bac technologique. Mais plus loin, après la réforme de l'enseignement professionnel, c'est également celle de l'enseignement technologique lui-même qu'il faut craindre, ou plutôt sa suppression. Le ministère rêve sans doute déjà des économies résultant de sa fusion pour partie dans l'enseignement général et pour une autre dans l'enseignement professionnel. Le prétexte est tout trouvé : la France serait un des seuls pays européen à disposer de trois types de baccalauréat. Enfin, on imagine facilement à terme se profiler la disparition pure et simple du lycée professionnel lui-même, l'intégration de ses formations dans un lycée unique polyvalent labellisé « lycée des métiers », la fin du corps des PLP dans les disciplines générales notamment, et donc la fin de la spécificité du métier d'enseignant en lycée professionnel avec un public spécifique.



En bref, l'instauration du baccalauréat professionnel en 3 ans est en réalité une contre-réforme budgétaire dont l'objectif n'est autre que de réaliser un maximum d'économies et de suppressions de postes sur le dos des élèves de lycée professionnel. Elle aurait pour effet désastreux de faire du lycée professionnel un système encore plus sélectif qu'il ne l'est actuellement. A ceux qui réussissent le mieux des sections professionnelles amputées d'un an, aux autres les CAP d'insertion et les sections d'apprentissage strictement calibrées sur les besoins du patronat local, si ce n'est la sortie du système scolaire sans qualification.



Un enseignement professionnel de qualité

Comme ailleurs dans l'Éducation Nationale, **Sud Éducation Lorraine revendique** un enseignement professionnel de qualité permettant la réussite de tous les élèves. Les lycées professionnels doivent permettre non seulement de former au mieux les élèves à un métier, mais également pour certains de les réconcilier avec leur parcours scolaire, faute de quoi leur insertion sociale est vouée à l'échec. Revaloriser l'enseignement professionnel ne peut rien signifier d'autre qu'une **amélioration des moyens** avec lesquels les élèves se construisent autant comme professionnels que comme individus.

Diviser pour mieux régner

Tous ces arguments importent peu au ministre : une fois l'annonce faite sans trop de vagues et les consignes données aux recteurs, l'essentiel est de faire passer le temps en simulant le dialogue tout en empêchant l'unité. La machine est à présent plus que rodée : on fait traîner l'information, laisse dans l'expectative ; on fait une annonce dans une académie, son contraire dans une autre, rien dans une troisième ; on reçoit un syndicat tout seul, puis presque tous les autres le lendemain, et quelques uns jamais ; on traite de manière différenciée les académies, les secteurs industriels et tertiaires, les lycées professionnels et polyvalents, les grands et les petits établissements. Bref, on organise la concurrence. On fait en sorte que les personnels ne sachent plus pourquoi ils doivent se battre : contre la réforme ou pour sauver leurs formations et leurs postes. On divise pour mieux régner.

C'est pourquoi nous défendons :

- **Une individualisation des parcours pour aider véritablement les élèves en difficulté** : Si certains élèves ont plus de facilités que d'autres, il est nécessaire d'en tenir compte et de leur permettre d'accéder à un certain niveau de formation à leur rythme. Et il est vrai qu'il est nécessaire de revaloriser le baccalauréat professionnel pour ces élèves, qu'il ne soit plus considéré comme un bac au rabais. Mais de la même manière, les élèves qui disposent de moins de facilités méritent d'être plus accompagnés et plus longuement, le simple redoublement ne pouvant pas se substituer à un tel effort. Si l'on veut permettre un bac pro en 3 ans, celui-ci ne doit en aucun cas se substituer à un parcours en 4 ans pour les élèves qui en ont besoin, mais cohabiter avec lui dans chaque établissement.
- **Le maintien d'un diplôme de niveau V, type BEP** : Il faut éviter à tout prix que des élèves sortent du système scolaire sans qualification. La suppression d'un diplôme n'a qu'un objectif économique d'autant plus irresponsable qu'à l'heure actuelle plus de la moitié des élèves sortant de BEP ne poursuivent pas leurs études. Et donner le CAP aux élèves qui quitteraient prématurément leur parcours scolaire ne servirait qu'à dédouaner à bon compte l'institution de ses échecs.
- **L'équilibre entre formation professionnelle et générale** : La spécificité du lycée professionnel ne se limite pas à former aux métiers. Mais le cadre scolaire dans lequel se fait la formation professionnelle doit permettre de réconcilier avec les disciplines générales des élèves qui s'en sont parfois détaché au collège. Il est indispensable de maintenir l'équilibre entre les deux enseignements sous peine de sacrifier la construction de l'individu sur l'autel des besoins économiques.

Syndicat adhérent de la **Fédération SUD Education**
et de l'Union Syndicale **Solidaires**

Bulletin d'adhésion – Année scolaire 2007-2008

NOM Prénom :
Adresse personnelle :

Adresse professionnelle :

.....

.....

tél :

tél :

fax :

fax :

e-mail :

Catégorie : (institut ; PE ; MA ; Contractuel-le ; vacataire ; CES ; certifié ; PLP ; PEGC ; agrégé ; ATOSS ; COPsy ; CPE ; infirmier-e ; A.S. ; MI-SE ; Assistant-e d'éducation, ...) :

échelon :fonction exacte ou discipline :

COTISATION :

Se reporter au barème ci contre : =>

Pour tout salaire :

Inférieur à 600 € : 6 €

De 600 à 750 € : 15 €

De 750 à 900 € : 27 €

Paiement : par chèque adressé au trésorier départemental.

**Trésorier départemental de
SUD Education Lorraine – Solidaires
P-O PONCET
42 rue de Pixérécourt
54000 NANCY**

Possibilité de paiement fractionné En établissant dès l'adhésion 3 chèques datés qui seront encaissés au cours de l'année scolaire et en remplissant le tableau ci-dessous.

Salaire net mensuel	Cotisation annuelle	Salaire net mensuel	Cotisation annuelle
+ de 900 €	45 €	+ de 2300	246 €
+ de 1000	54 €	+ de 2400	266 €
+ de 1100	64 €	+ de 2500	287 €
+ de 1200	75 €	+ de 2600	309 €
+ de 1300	87 €	+ de 2700	331 €
+ de 1400	99 €	+ de 2800	354 €
+ de 1500	112 €	+ de 2900	378 €
+ de 1600	127 €	+ de 3000	403 €
+ de 1700	142 €	+ de 3100	429 €
+ de 1800	158 €	+ de 3200	455 €
+ de 1900	174 €	+ de 3300	482 €
+ de 2000	191 €	+ de 3400	510 €
+ de 2100	209 €	+ de 3500	539 €
+ de 2200	227 €	+ de 3600 € : 15,70 % du salaire mensuel	

	Date du retrait	Montant
Chèque n° 1		
Chèque n° 2		
Chèque n° 3		

Je me syndique à SUD Education Lorraine (Solidaires), afin de contribuer à la défense des intérêts matériels et moraux des personnels actifs et retraités, ainsi qu'au développement du Service Public et Laïque d'éducation. Solidaires Education pourra utiliser les renseignements ci-dessus pour m'adresser ses publications.

sudeduclor@no-lorg.org